

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
ANALYSE DES ÉCARTS - CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE
CAUSE TARIFAIRE 2018

1 Une correction a été apportée à la bonification présentée dans le dossier de la fermeture 2016 (R-4003-2017). En effet, lors de la mise à jour des données réelles 2016 dans le cadre de la Cause tarifaire 2018, une erreur de présentation a été relevée. Cela a eu comme impact de reclasser 232.2 (000\$) de Autres frais opérationnels (ligne 28) à Bonification (ligne 2). Ce sont des frais provenant de la facturation des services entre compagnies affiliées devant être comptabilisés en tant que bonification plutôt que services entre compagnies affiliées. Ce reclassement a bien été effectué dans le dossier de fermeture 2016 à la pièce GI-2 document 1.3, mais a été omis lors des réponses aux demandes de renseignements aux pièces GI-14, document 3 et GI-14, document 7.

Prévision 2017 vs Réel 2016

(000\$)

2 Charges liées au régime de retraite

918.5

L'augmentation de cette rubrique s'explique par une augmentation des charges de retraite à prestations déterminées de 932 (000\$), compensée par une diminution des charges de retraite à cotisations déterminées de 13.5 (000\$), tel qu'établi par Mercer.

3 Bonification

(144.1)

L'estimé de bonification 2015 avait été sous-évalué résultant en une charge additionnelle sur l'année 2016, ce qui explique une baisse comparative en 2017.

4 Autres avantages sociaux

Augmentation des OPEB (Other Post Employment Benefits).

112.8

Augmentation des autres charges et avantages sociaux.

45.2

158.0

5 Salaires

La hausse des salaires se détaille comme suit:

(000\$)

- Centre de coûts Opération et entretien (voir GI-33, document 3.1, page 1 de 2, note 1).

178.8

- Centre de coûts Ventes et communication (voir GI-33, document 4.1, page 1 de 1, note 1).

198.9

- Centre de coûts Service à la clientèle (voir GI-33, document 5.1, page 1 de 1, note 1).

585.4

- Centre de coûts Administration (voir GI-33, document 6.1, page 1 de 1, note 1).

17.5

- Centre de coûts Affaires réglementaires (voir GI-33, document 7.1, page 1 de 1, note 1).

115.8

- Centre de coûts Informatique (voir GI-33, document 8.1, page 1 de 1, note 1).

(25.5)

1,070.9

6 Frais réglementaires

985.4

La charge totale de frais réglementaires présentée sur cette ligne est la résultante de la passation en charge des comptes de frais reportés à liquider dans les années en cause, selon les décisions émises par la Régie. On peut trouver le détail des comptes de frais reportés concernés aux lignes 3 à 9 de la pièce GI-33, document 7. La principale variation est une augmentation de 1 064,5 (000\$) dans le compte différé du régime de retraite, suite à la constatation d'une charge exceptionnelle due au passage au US GAAP en 2017.

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
ANALYSE DES ÉCARTS - CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE
CAUSE TARIFAIRE 2017

		(000\$)
7 Marketing		69.7
<p>Les dépenses liées à la publicité sont en hausse en 2017 du fait de promotions plus nombreuses des projets de développement plus nombreux (Phase 51, Chelsea, opération séduction Thurso) et du fait de la promotion des commandites dont il est question à la ligne 9 plus bas. Notons également une hausse relative aux coûts des programmes commerciaux qui devraient être plus nombreux en 2017 qu'en 2016 ainsi que des sommes devant être dépensées en 2016 qui ont été dépensées qu'en 2017.</p>		
8 Autres frais opérationnels et recouvrements de frais opérationnels		280.1
<p>Écart généré par le changement de traitement comptable des services entre compagnies affiliées. En 2017 on retrouve davantage de charges entre sociétés affiliées provenant d'EGD dans cette rubrique .</p>		
9 Dons et frais d'adhésion		45.0
<p>Les dépenses liées à la publicité sont en hausse en 2017 du fait de promotions plus nombreuses des projets de développement plus nombreux également (Phase 51, Chelsea, opération séduction Thurso) et du fait de la promotion et des commandites "Agwàtà", "Les Sentiers Chelsea" et "La vie de quartier on aime!". Notons également une hausse relative aux coûts des programmes commerciaux qui devraient être plus nombreux en 2017 qu'en 2016.</p>		
10 Portion des frais alloués aux activités non réglementées		
<p>Écarts suite à la nouvelle méthode d'allocation des coûts aux activités non réglementées à partir de 2017 :</p>		
- Centre de coûts Opération et entretien (voir GI-33, document 3, page 1 de 1, ligne 10, colonne 4).	(19.9)	
- Centre de coûts Ventes et communication (voir GI-33, document 4, page 1 de 1, ligne 6, colonne 4).	(276.2)	
- Centre de coûts Service à la clientèle (voir GI-33, document 5, page 1 de 1, ligne 6, colonne 4).	(511.0)	
- Centre de coûts Administration (voir GI-33, document 6, page 1 de 1, ligne 7, colonne 4).	(266.6)	
- Centre de coûts Affaires réglementaires (voir GI-33, document 7, page 1 de 1, ligne 10, colonne 4).	(14.9)	
- Centre de coûts Informatique (voir GI-33, document 8, page 1 de 1, ligne 4, colonne 4).	(43.9)	
- Centre de coûts Services entre compagnies affiliés (voir GI-33, document 8, page 1 de 1, ligne 9, colonne 4).	<u>(88.9)</u>	(1,221.4)

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE DES CHARGES D'EXPLOITATION
ANALYSE DES ÉCARTS - CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE
CAUSE TARIFAIRE 2017

Cause 2018 vs Prévision 2017

(000\$)

11 Charges liées au régime de retraite

125.0

L'augmentation de cette rubrique s'explique par une augmentation des charges de retraite à prestations déterminées de 167 (000\$), compensée par une diminution des charges de retraite à cotisations déterminées de 42 (000\$).

12 Salaires

La hausse des salaires se détaille comme suit:

(000\$)

- Centre de coûts Opération et entretien (voir note 3 de la pièce GI-33, document 3.1)

102.1

- Centre de coûts Ventes et communication (voir note 3 de la pièce GI-33, document 4.1) :

56.6

- Centre de coûts Service à la clientèle:

19.3

- Centre de coûts Administration:

(52.4)

- Centre de coûts Affaires réglementaires:

46.2

- Centre de coûts Informatique:

(0.7)

171.1

13 Frais professionnels - consultants

(111.4)

La diminution de cette rubrique s'explique par une diminution de 171.5 (000\$) aux Affaires réglementaires (voir page 2 de 2, note 4 de la pièce GI-33, document 7.1) , compensée par une augmentation pour le service des Ventes de 60.1 (000\$). (voir GI-33, document 4.1, page 2 de 2, note 4)

14 Frais réglementaires

(709.5)

La charge totale de frais réglementaires présentés sur cette ligne est la résultante de la passation en charge des comptes de frais reportés à liquider dans les années en cause, selon les décisions émises par la Régie. On peut trouver le détail des comptes de frais reportés concernés aux lignes 3 à 9 de la pièce GI-33, document 7. La principale variation est une diminution de 957.7 (000\$) dans le compte différé du régime de retraite, suite à la constatation d'une charge exceptionnelle due au passage au US GAAP en 2017.